

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
09 MARS 2026

Lors du Conseil d'Administration du 9 mars 2026, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026.CA01.01	Modification tableau des emplois	Approuvée
2026.CA01.02	Valorisation indemnités kilométriques	Approuvée
2026.CA01.03	Admission en non-valeur- EHPAD-	Approuvée
2026.CA01.04	Modification tarification prestation hébergement	Approuvée
2026.CA01.05	Attribution du contrat de location de lits	Approuvée
2026.CA01.06	Modification du contrat de séjour	Approuvée
2026.CA01.07	Vote CA 2025 - Affectation des résultats - Budget annexe SAAD	Approuvée
2026.CA01.08	Vote CA 2025 - Affectation des résultats - Budget principal CIAS	Approuvée
2026.CA01.09	Vote CA 2025- Affectation des résultats - Budget annexe SPRAD	Approuvée
2026.CA01.10	Vote budget primitif 2026- Budget SAAD	Approuvée
2026.CA01.11	Vote budget primitif 2026 - Budget annexe SPRAD	Approuvée
2026.CA01.12	Vote EPRD 2026 - Budget annexe EHPAD	Approuvée
2026.CA01.13	Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget principal CIAS - Budgets annexes	Approuvée
2026.CA01.14	Vote budget primitif 2026- Budget principal CIAS	Approuvée
2026.CA01.15	Vote ERRD 2025 - Affectation des résultats - Budget annexe EHPAD	Approuvée

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026-CA01.01

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU, est nommée secrétaire

Étaient présents : MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Modification du tableau des emplois

M. le Président expose les changements d'organisation des services et l'impact sur le tableau des emplois joint en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

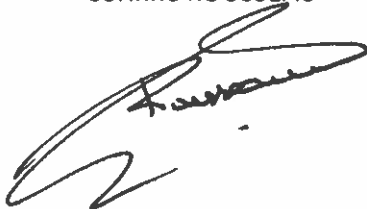
- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Le Président,

Corinne ROUSSEAU



François RIVIERE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026-CA01.02

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU, est nommée secrétaire

Étaient présents : MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE

Revalorisation indemnités kilométriques

M. le Président explique que suite à une demande provenant d'une organisation syndicale, il a été demandé d'examiner la possibilité d'une revalorisation des indemnités kilométriques.

Pour rappel elles sont régies par le décret national du 14/03/2022 :

Distance	Véhicule ≤ 5 CV	Véhicule de 6 et 7 CV	Véhicule d'au moins 8 CV
Jusqu'à 2 000 km	0.32 € par km	0.41 € par km	0.45 € par km
De 2 001 à 10 000 km	0.40 € par km	0.51 € par km	0.55 € par km
Après 10 000 km	0.23 € par km	0.30 € par km	0.32 € par km

Conformément aux dispositions de l'art. 1^{er} arrêté du 14/03/2022 fixant les taux des indemnités kilométriques

Considérant, après discussion qu'il s'agit d'un texte national applicable à l'ensemble du personnel, le Conseil d'Administration n'est pas favorable à une revalorisation des frais kilométriques.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

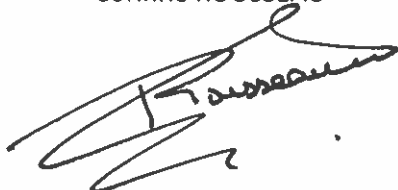
- **DE NE PAS APPROUVER** une augmentation des indemnités kilométriques ;
- **DE MAINTENIR** le barème actuellement applicable ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Le Président,

Corinne ROUSSEAU



François RIVIERE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026.CA01.03

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents : MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Admission en non-valeur d'un titre lié au service de l'EHPAD

M. Le Président explique à l'Assemblée que le Service de Gestion Comptable de Mirande a communiqué une liste de titres de recettes non recouvrés relatifs à la facturation de l'EHPAD VAL DE GERS pour un montant global 3 555.15€.

La Trésorière sollicite de l'ordonnateur que soit prononcée l'admission en non-valeur de ces titres qui permettra leur annulation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à annuler les titres de recette détaillés dans l'annexe à la présente délibération : à l'article 6541 pour un montant de 3555.15€.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU



Le Président,

François RIVIERE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026.CA01.04

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents : MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Modification de la tarification sur le socle de prestations d'hébergement

Conformément aux dispositions de l'article L. 342-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le taux maximal d'évolution des tarifs afférents à l'hébergement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est fixé chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés des personnes âgées et de l'économie, en tenant compte notamment de l'évolution des coûts et du contexte socio-économique.

Pour l'exercice 2026, l'arrêté ministériel du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées, publié au Journal officiel le 28 décembre 2025, a ainsi fixé à +0,86 % le plafond de hausse applicable au tarif hébergement par rapport à l'année précédente.

Ce taux constitue le cadre réglementaire applicable à l'évolution des prix du « socle de prestations d'hébergement » pour l'année 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

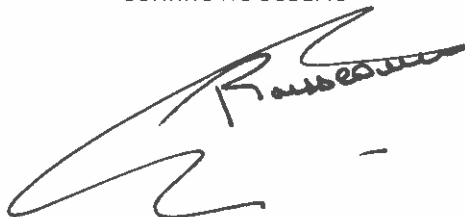
- **D'APPROUVER** l'application d'une augmentation de 0.86% du tarif hébergement de l'EHPAD au 1^{er} mars 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président,

Corinne ROUSSEAU



François RIVIERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026-CA01.05

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU, est nommée secrétaire

Étaient présents : MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Attribution du contrat de location de lits

L'EHPAD dispose d'une capacité de 80 places, les lits actuellement en service ayant été acquis lors de l'ouverture de l'établissement en 2010.

Aucun renouvellement global n'a été réalisé depuis cette date.

Depuis 2024, conformément à la réglementation en vigueur relative aux dispositifs médicaux, un contrat de maintenance obligatoire a été mis en place pour l'ensemble des 80 lits.

M. le Président présente les 2 offres reçues :

- Bastide, le confort médical
- Médic Adour.

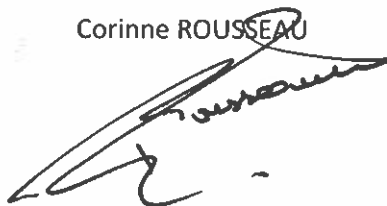
A l'issue de l'analyse des offres, Bastide médical apparaît comme la proposition la plus avantageuse.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'ATTRIBUER** le marché pour la location de lits à Bastide, le confort médical pour un montant estimatif de 86 733.32€ HT sur 7 ans ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces du marché et tous les documents y afférents.

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU



Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Délibération n°2026-CA01.06

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU, est nommée secrétaire

Étaient présents : MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Modification du contrat de séjour

M. le Président expose à l'Assemblée le contenu du contrat de séjour de l'EHPAD.

Ce document a vocation à définir les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement de la personne, dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

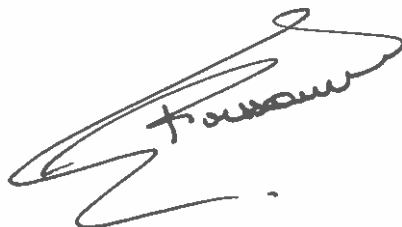
Afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires et de diminuer les risques de pertes financières (dégradations et impayés), le contrat de séjour est actualisé.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le nouveau contrat de séjour de l'EHPAD joint en annexe de la délibération.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU



Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 14

dont « Pour » : 14

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Délibération n°2026.CA01.07

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Vote du compte administratif 2025 – Affectation des résultats 2025 – Budget annexe SAAD

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote :

- **ADOpte** le compte administratif 2025 du budget du SAAD, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement - 2025

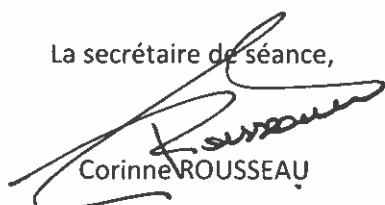
Section	Dépenses	Recettes	Résultat comptable	Reprise de résultat antérieur	Plan d'apurement 2023 à 2027 (déficit 2022)	Résultat à affecter
Fonctionnement	1 040 336,37 €	975 067,30 €	(-) 65 269,07 €	(-) 123 845,83 €	(-) 22 872,26 €	(-) 211 987,16 €

Section d'investissement - 2025

	Dépenses	Recettes	Résultat comptable	Reprise de résultat antérieur	Résultat à affecter
Investissement	39,34 €	1 494,47 €	(+) 1 455,13 €	(-) 501,58 €	(+) 953,55 €

- **PROPOSE** que le résultat de la section de fonctionnement soit affecté de la manière suivante :
 - Le résultat déficitaire, soit – 211 987,16 € est affecté en report à nouveau déficitaire et porté sur la ligne budgétaire 002 (déficit de fonctionnement reporté). Il intègre le plan d'apurement sur 5 ans (de 2023 à 2027) dont la reprise annuelle est de 22 872,26 €.
- **PROPOSE** que le résultat de la section d'investissement soit affecté de la manière suivante :
 - Le résultat excédentaire, soit 953,55 € affecté en excédent d'investissement à reporter en 2026, porté sur la ligne budgétaire 001 (excédent d'investissement reporté).

La secrétaire de séance,


Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,


François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 14

dont « Pour » : 14

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Délibération n°2026.CA02.08

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU, est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Vote compte administratif 2025 – Affectation des résultats – Budget principal du CIAS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

ADOpte le compte administratif 2025 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	- 3 248,06 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	B	655 035,63 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	A+B	651 787,57 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	1 850,29 €
Restes à réaliser :		
Dépenses : 0,00 €	Solde des restes à réaliser	D
Recettes : 0,00 €		0,00 €
Excédent de financement à la section d'investissement	E=C+D	1 850,29 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	651 787,57 €

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 14

dont « Pour » : 14

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIA S VAL DE GERS**

Délibération n°2026.CA01.09

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Vote du compte administratif 2025— Affectation des résultats – Budget SPRAD

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

ADOpte le compte administratif 2025 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	- 26 679,71 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	B	- 12 713,37 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	A+B	- 39 393,08 €

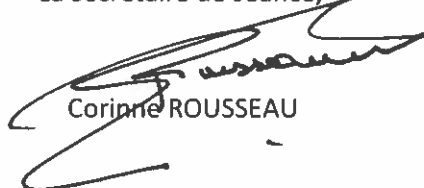
Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	430,64 €
Restes à réaliser :		
Dépenses : 0,00 €	Solde des restes à réaliser D	
Recettes : 0,00 €		
Excédent de financement à la section d'investissement	E =C+D	430,64 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	
Le déficit est affecté en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (déficit de fonctionnement reporté)	A+B-F	- 39 393,08 €

La secrétaire de séance,


Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,


François RIVIERE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026.CA01.10

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Vote budget primitif 2026 – Budget d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2026 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 360 850,16€	1 360 850,16€
INVESTISSEMENT	3 238,45 €	3 238,45 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2026 du budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) telles que présentées ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS

Délibération n°2026.CA01.11

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Vote budget primitif 2026 – Budget Service de Portage de Repas à Domicile (SPRAD)

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2026 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	297 752,16 €	297 752,16 €
INVESTISSEMENT	1 800,00 €	1 800,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2026 du budget du Service de Portage de Repas à Domicile (SPRAD) telles que présentées ci-dessus.

La secrétaire de séance,

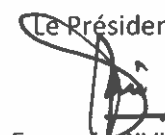
Corinne ROUSSEAU



Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026.CA01.12

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Vote EPRD 2026 – Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses - EHPAD Val de Gers

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 EPRD applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2026 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

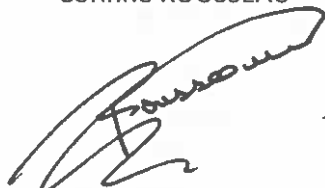
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 321 783,55 €	4 321 783,55 €
INVESTISSEMENT	42 130,00 €	42 130,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2026 de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) de l'EHPAD Val de Gers telles que présentées ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU



Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,



François RIVIERE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026.CA01.13

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents : MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Approbation des comptes de gestion 2025 – Budget principal du CIAS et budgets annexes

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (principal et annexes : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, Service de Portage de Repas à Domicile, EHPAD) de l'exercice **2025** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice **2025**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2024**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

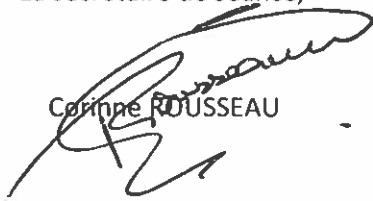
1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2025** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2025** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,


Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,


François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n°2026.CA01.14

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Serge MARQUILLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, François RIVIERE.

Vote budget primitif 2026 – Budget principal CIAS Val de Gers

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2026 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

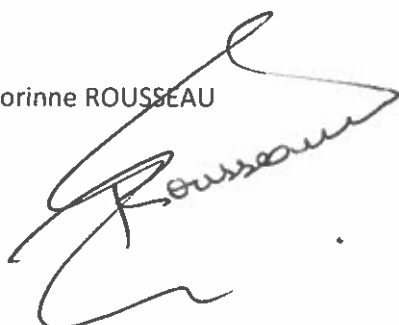
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	674 169,01 €	674 169,01 €
INVESTISSEMENT	1 850,29 €	1 850,29 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER les inscriptions budgétaires 2026 du budget principal du CIAS Val de Gers telles que présentées ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU



Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,
Le Président,

François RIVIERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

dont « Pour » : 15

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS VAL DE GERS**

Délibération n° 2026.CA01.15

Le 09 mars 2026 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Madame Corinne ROUSSEAU est nommée secrétaire.

Étaient présents :

MMES. Et MM Patrick BIFFI, Béatrice CASTEX, Andrée COLLONGUES, Henri DATAS, Marie Madeleine DEBATS, Raymond DUTOYA, Aurélie GABRIEL, Jean Philippe GERAULT, Nicole JOULLIE, Fabienne NASSANS, Corinne ROUSSEAU, Carmen SAINT-MARTIN, Hannelore WOLLENSACK, Serge MARQUILLIE, François RIVIERE.

Vote ERRD 2025– Affectation des résultats 2025 Budget annexe EHPAD

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote :

- **ADOpte** le compte administratif 2025 du budget de l'EHPAD, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation - 2025

Sections tarifaires	Dépenses	Recettes	Résultats comptables	Reprise de résultat antérieur	Résultat à affecter
Hébergement	2 111 806,02 €	2 135 686,55 €	(+) 23 880,53 €		(+) 23 880,53 €
Dépendance	652 149,90 €	573 695,82 €	(-) 78 454,08 €		(-) 78 454,08 €
Soins	1 430 795,40 €	1 508 970,70 €	(+) 78 175,30 €		(+) 78 175,30 €
Total	4 194 751,32 €	4 218 353,70 €	(+) 23 601,75 €		(+) 23 601,75 €

	Dépenses	Recettes	Résultat comptable
Investissement	104 931,14 €	30 834,12 €	(-) 74 097,02 €

- **PROPOSE** que les résultats de la section d'exploitation soient affectés de la manière suivante :
 - le résultat excédentaire de la section hébergement + 23 880,53 € en réduction du report à nouveau déficitaire (compte 119.34)
 - le résultat déficitaire de la section dépendance - 78 454,08 € en report à nouveau déficitaire (compte 119.34)
 - le résultat excédentaire de la section soins + 78 175,30 € en report à nouveau excédentaire (compte 110.34)

La secrétaire de séance,

Corinne ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.